



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 63
Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Madame Céline RENAUD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**ADIL 21 - Convention de mise en œuvre d'un guichet unique dans le cadre d'une plateforme territoriale de coopération pour la captation de logements en intermédiation locative**

En 2021, Dijon métropole a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt Territoire accéléré Logement d'abord, lancé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement. Dans ce cadre, Dijon Métropole a élaboré un plan d'action en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des associations actrices du Logement d'Abord. Ce plan est structuré autour des 4 orientations suivantes :

- Mobiliser l'offre de logements du parc public et du parc privé pour favoriser l'accès au logement des publics sans domicile,
- Renforcer le maintien dans le logement des publics vulnérables,
- Construire un observatoire social pour améliorer la connaissance des publics sans domicile et le pilotage territorial de la lutte contre le sans-abrisme,
- Accompagner le territoire dans l'appropriation des principes du logement d'abord et l'adoption de nouveaux outils orientés rétablissement pour l'accompagnement des publics sans domicile.

Le plan d'action vise 4 objectifs principaux :

- Favoriser un accès rapide au logement pour les personnes sans-domicile (personnes sans abri, et personnes en structure d'hébergement)
- Développer les dispositifs d'accompagnement et de maintien dans le logement des personnes vulnérables
- Renforcer les actions de prévention des expulsions locatives
- Construire un observatoire social pour une amélioration de la connaissance des publics sans domicile et du pilotage territorial de lutte contre le sans abris.

Pour l'année 2025, il est proposé, dans le cadre de l'axe 1, de développer un partenariat avec l'Association départementale pour l'information sur le logement de Côte d'Or (ADIL 21) pour la mise en œuvre d'un GUICHET UNIQUE dans le cadre d'une plateforme territoriale de coopération pour la captation de logements en intermédiation locative.

La plateforme de coopération territoriale pour la captation de logements est un modèle de coopération entre l'Etat, les Collectivités Territoriales (Dijon métropole, Conseil départemental de Côte-d'Or), la Caisse d'Allocation Familiale de Côte-d'Or et les opérateurs IML pour augmenter la vocation sociale du parc privé et développer l'intermédiation locative sur le territoire.

Le projet est piloté par Dijon métropole au titre du Territoire accéléré Logement d'abord, le Conseil départemental de Côte-d'Or, la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités de Côte d'Or au titre du Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et la Caisse d'allocation Familiale de Côte-d'Or au titre de sa convention d'objectif et de gestion 2023-2027. L'objectif de la plateforme est de permettre une meilleure structuration des activités de captation sur le territoire et de l'intermédiation locative. Le modèle retenu pour le territoire de Dijon métropole est un modèle mixte qui consiste d'une part à spécialiser des acteurs sur les activités de communication, de prospection et d'information et à coordonner les activités de contrôle, négociation, assistance et signature d'autre part.

Les activités de communication et de prospection sont ainsi assurées par les copilotes de la plateforme. L'activité d'information est assurée par l'ADIL à travers la mise en œuvre du GUICHET UNIQUE qui centralisera les informations relatives à l'intermédiation locative. Plus précisément le guichet unique aura pour mission d'informer et de conseiller les propriétaires dans les domaines suivants :

- les différents types d'intermédiation locative existant : IML location sous location, mandat de gestion,
- le cadre réglementaire et juridique de l'IML et plus particulièrement, les avantages fiscaux liés au dispositif Loc'avantage,
- les différentes associations du territoire mettant en œuvre des mesures IML.

Pour une période de 12 mois, comprise entre le 1^{er} Juin 2025 et le 1^{er} Juin 2026, il est proposé d'accorder une subvention de 55 000 euros à l'ADIL pour la création d'un poste de conseiller juridique ayant pour mission d'assurer l'information et le conseil aux propriétaires bailleurs et de collaborer avec les acteurs de la plateforme territoriale de captation, sur des actions de communication.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement des actions sur le budget du programme Territoire accéléré Logement d'Abord.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention selon les modalités décrites dans la convention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 20 PROCURATION(S)	